



COMITÉ SYNDICAL

DELIBERATION RELATIVE A L'APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET ANNEXE TRES HAUT DEBIT

Le 09 février 2021, le Comité syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni à l'Hôtel du Département des Yvelines à Versailles sur convocation du Président du Comité syndical adressée le 03 février 2021.

Vu la délibération 2020-CSYN-35 relative à la modification des statuts et du règlement intérieur de Seine-et-Yvelines Numérique ;

Vu les articles 3 et 9 du Règlement intérieur ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4;

Vu les statuts d'Yvelines Numériques ;

Vu la délibération 2021-CSYN-71 relative au rapport sur les orientations budgétaires 2021 ;

Vu le rapport de M. le Président du Comité syndical ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE le budget annexe THD primitif pour l'exercice 2021 du syndicat mixte ouvert Seine-et-Yvelines Numérique voté par nature et au niveau du chapitre, arrêté en dépenses et en recettes aux chiffres ci-après :

		Mouvements réels	Mouvements d'ordre	TOTAL
Fonctionnement	Dépenses	1 571 953,81€	12 363 848,79€	13 935 802,60€
	Recettes	12 394 824,60€	1 540 978,00€	13 935 802,60€
Investissement	Dépenses	14 570 870,79€	1 540 978,00€	16 111 848,79€
	Recettes	3 748 000,00€	12 363 848,79€	16 111 848,79€
TOTAL	Dépenses	16 142 824,60€	13 904 826,79€	30 047 651,39€
	Recettes	16 142 824,60€	13 904 826,79€	30 047 651,39€

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R.421-1 et R.421-2 du Code de justice administrative.

Pierre BEDIER

Président du Comité syndical

078-200062248-20210209-2021-CSSYN-76I-DE

Date de réimpression : 17/02/2021

Date de réception préfecture : 17/02/2021

COMITÉ SYNDICAL

DELIBERATION RELATIVE A L'APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET ANNEXE TRES HAUT DEBIT

Président de séance : Monsieur Pierre BEDIER

Présents : M. Pierre BEDIER

À distance : M. Bertrand COQUARD, Mme Cécile DUMOULIN, Mme Ghislaine HAUETER, Mme Anne HERY LE PALLEC, Mme Nathalie LEANDRI, Mme Marie-Pierre LIMOGE, M. André MANCIPOZ, M. Jean-Marie MOREAU, M. Benoit POUYET, M. Serge QUERARD, M. Jean-François RAYNAL, M. Laurent RICHARD, M. Paul SUBRINI

Dont

Pouvoir : 0

Absents EXCUSÉS : M. Eddie AÏT, M. Daniel COURTES, M. Karl OLIVE, M. Cédric PEMBA-MARINE, M. Dominique TURPIN, M. Laurent VASTEL, Mme Pauline WINOCOUR LEFEVRE

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétences	Membres	Quorum	Présents ou Représentés
Administration Générale	24	13	14

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
078-200062248-20210209-2021-CSSYN-76I-DE
Date de télétransmission : 17/02/2021
Date de réception préfecture : 17/02/2021

COMITÉ SYNDICAL

DELIBERATION RELATIVE A L'APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET ANNEXE TRES HAUT DEBIT

Résultats du vote

Délégué	Modalité (en présentiel, à distance ou représenté)	Sens du vote
M. Pierre BEDIER	EN PRÉSENTIEL	POUR
M. Bertrand COQUARD	À DISTANCE	POUR
Mme Cécile DUMOULIN	À DISTANCE	POUR
Mme Ghislaine HAUETER	À DISTANCE	POUR
Mme Anne HERY LE PALLEC	À DISTANCE	POUR
Mme Nathalie LEANDRI	À DISTANCE	POUR
Mme Marie-Pierre LIMOGÉ	À DISTANCE	POUR
M. André MANCIPOZ	À DISTANCE	POUR
M. Jean-Marie MOREAU	À DISTANCE	POUR
M. Benoit POUYET	À DISTANCE	POUR
M. Serge QUERARD	À DISTANCE	POUR
M. Jean-François RAYNAL	À DISTANCE	POUR
M. Laurent RICHARD	À DISTANCE	POUR
M. Paul SUBRINI	À DISTANCE	POUR

Accusé de réception en préfecture
078-200062248-20210209-2021-CSSYN-76I-DE
Date de télétransmission : 17/02/2021
Date de réception préfecture : 17/02/2021